

Contrat de Rivière Haute-Sûre

Projet PACTE Haute-Sûre 003-WLL-2-3-001

Programme Interreg IV A «Grande Région»



Réunion Bureau du Comité de Rivière Haute-Sûre

PROCES VERBAL	DATE 25/02/2009	HEURE 10H A 12H	LIEU ESCH-SUR-SURE MAISON DU PARC NATUREL
-------------------------	---------------------------	---------------------------	--

REUNION ORGANISEE PAR	Coordinateur du Contrat de Rivière	
TYPE DE REUNION	Réunion ordinaire du Bureau du Comité de Rivière Haute-Sûre	
ANIMATEUR	M. SCHMITZ Claude	
SECRETAIRE		
PARTICIPANTS	M. KINTZELE Gilles M. KRAUS Georges M. KREMER Paul M. PAULY Charles	Commune d'Esch-sur-Sûre Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre Administration des Eaux et Forêts – Conservation de la Nature – Arr. Nord Commune de Winseler
EXCUSES	M. GAASCH Marco M. NEU Jean-Pierre	Chambre d'Agriculture Particulier
DOCUMENTS DISTRIBUES ET/OU ANNEXES	✓ Ordre du jour ✓ Compte rendu du 20 novembre 2009 ✓ Fiches projet (version mise à jour)	





Rubriques à l'ordre du jour

[TEMPS IMPARTI]
5 MIN.

[RUBRIQUE DE L'ORDRE DU JOUR]
VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 20 NOV. 08 »

[PRESENTATEUR]
M. SCHMITZ CLAUDE

DISCUSSION	
Aucune remarque supplémentaire concernant le compte rendu du 20 novembre 2009 n'a été formulée.	

[TEMPS IMPARTI]
15 MIN.

[RUBRIQUE DE L'ORDRE DU JOUR]
COMMUNICATION

[PRESENTATEUR]
M. SCHMITZ CLAUDE

DISCUSSION	
<p>M. SCHMITZ Claude annonce que les contrats de rivière luxembourgeois collaboreront plus étroitement à l'avenir, surtout en ce qui concerne les projets de sensibilisation et d'information, ainsi qu'au niveau des présences grand-public. Les coordinateurs des contrats de rivière se réuniront dorénavant régulièrement, à l'image des contrats de rivière wallons. L'objectif étant de donner plus d'importance aux contrats de rivières sur le plan national. Il est également prévu d'inviter un représentant de l'AGE à ces réunions de concertation.</p> <p>Dans ce cadre, les contrats de rivière se présenteront tous ensemble au public, à l'occasion du 'Lernfest' qui aura lieu en juin à Redange. Outre des activités de sensibilisation à la vie dans les rivières, les coordinateurs envisagent de réaliser un roll-up descriptif des contrats de rivière luxembourgeois.</p> <p>Il est prévu également de mettre en place un site internet de présentation des contrats de rivière. Une sorte de portail des contrats de rivières, décrivant brièvement les contrats de rivière et indiquant les sites internet officiels.</p>	

[TEMPS IMPARTI]
45 MIN.

[RUBRIQUE DE L'ORDRE DU JOUR]
ACTIONS EN COURS DE REALISATION

[PRESENTATEUR]
M. CLAUDE SCHMITZ

DISCUSSION	
<ol style="list-style-type: none"> M. SCHMITZ Claude présente les deux prochaines éditions de la fiche d'information « Loscht op Natur ». Il est prévu de réaliser une édition sur les nitrates et une sur les contrats de rivière. Le Bureau propose de collaborer étroitement avec M. GAASCH Marco pour l'édition 'Nitrates', afin d'éviter les conflits inutiles. M. KRAUS Georges insiste sur les thématiques telles que l'eutrophisation et les nitrates dans les aliments. Le « LON » 'Nitrates' devra être validé par le Bureau avant publication. M. KRAUS Georges explique que les appareils TENQY, ainsi que les bouteilles seront livrés le 4 mars 2009. Les installations sont prévues pour début mars. Les responsables du projet ont demandé des entrevues auprès des ministres, afin de gagner des partenaires pour la phase après le projet pilote. Le SEBES a d'ailleurs engagé une personne responsable pour le volet communication, qui devra s'occuper également du projet TENQY. L'inauguration des distributeurs est prévue pour le 20 avril. M. SCHMITZ Claude précise que la première édition du journal SYNERGIE est prévue pour le mois d'avril et rappelle que le Contrat de Rivière Haute-Sûre sera représenté sur deux pages. Les premiers textes ont été transmis aux responsables du journal. M. KINTZELE Gilles précise que le Parc Naturel sera également représenté dans ce journal, mais que le journal 	



du Parc Naturel sera maintenu.

- M. SCHMITZ Claude présente le dépliant « Ménages sans pesticides », en cours d'élaboration en collaboration avec le CR Attert et Our, ainsi qu'avec l'AGE, la Maison de la Nature et la 'SuperDrecksKëscht'. Destiné au grand-public, ce dépliant s'intègre au projet 'Pesticides' que le Contrat de Rivière Haute-Sûre a lancé dans les communes de la région.

Il est prévu de distribuer les dépliantes dans les ménages des communes en fonction des dates de collecte des pesticides par la 'SuperDrecksKëscht'.

Le dépliant serait le premier d'une série. Il est prévu de créer un visuel commun et une espèce de logo 'série sans pesticides' que les partenaires pourraient utiliser à chaque fois qu'ils lancent un projet ou dépliant en rapport avec la thématique 'pesticides'.

Le Bureau fait remarquer qu'une action similaire est prévue dans la région de Luxembourg-ville. Il serait d'ailleurs intéressant de collaborer, si possible, avec l'INAP.

- M. SCHMITZ Claude présente le dépliant de la Journée de l'eau 2009.

[TEMPS IMPARTI]
30 MIN.

[RUBRIQUE DE L'ORDRE DU JOUR]
ACTIONS PROPOSEES

[PRESENTATEUR]
M. SCHMITZ CLAUDE

DISCUSSION

- Lors du dernier Comité de Rivière, la réalisation d'un guide de la pêche a été proposée. Une première réunion ce concernant a eu lieu le 23 février 2009, sans pour autant aboutir à un accord en matière des lieux de pêche à indiquer.

M. KREMER Paul met en garde de la différence entre les lots privés et le lac de la Haute-Sûre, qui lui est accessible pour toute personne possédant un permis de pêche.

Le Bureau propose de mettre le Lac de la Haute-Sûre au centre de ce guide. Sur les rivières soumises à amodiation, il serait plus judicieux d'indiquer que la pêche est interdite, tout en marquant les informations de contact des différents tenanciers.

- En ce qui concerne le projet 'Ecopagayeur', le Bureau met en garde de ne pas favoriser un tourisme de kayak de masse. M. KREMER Paul rappelle que le lac de la Haute-Sûre est un réservoir d'eau potable (avec tout ce que cela implique) et que c'est ce message qu'il faut transmettre aux visiteurs en premier lieu.

Le projet Ecopagayeur doit se limiter aux personnes / organismes qui sont de toute façon présents sur le lac, c-à-d l'auberge de jeunesse et la base nautique.

Le projet Ecopagayeur ne doit pas entrer en conflit avec la production d'eau potable, ainsi qu'avec les mesures de protection de la qualité des eaux du lac.

M. SCHMITZ Claude précise qu'il n'existe pour l'instant aucun accord sur les lieux de pêche à proposer dans ce guide, notamment dû à la problématique des bateaux de pêche. M. SCHMITZ Claude propose à M. KREMER Paul de se concerter par rapport à cette problématique.

- M. SCHMITZ Claude présente le projet 'Carafe d'eau', projet non marqué dans le contrat de rivière, mais tout de même fort intéressant, compte tenu que le Parc Naturel de la Haute-Sûre souhaite étendre le concept de la région de l'eau.

M. KRAUS George fait remarquer que la qualité de l'eau du robinet est fort dépendante de l'état de l'installation sanitaire des bâtiments.

Le bureau propose alors d'effectuer des contrôles de qualité avant le lancement du projet. On pourrait même songer à apporter une aide concrète pour remplacer des filtres ou améliorer les installations sanitaires.

M. KRAUS Georges propose de vendre les bouteilles Tenqy dans les restaurants, idée qui est rejetée par le bureau.

M. SCHMITZ Claude propose de faire un projet pilote de trois mois avec deux ou trois restaurateurs, afin d'obtenir une base de discussion pour une éventuelle extension du projet. Il s'agit notamment d'obtenir des informations statistiques sur l'évolution des ventes de boissons dans les restaurants.





[TEMPS IMPARTI]
5 MIN.

[RUBRIQUE DE L'ORDRE DU JOUR]
CONCERTATION AVEC BUREAU PNHS

[PRESENTATEUR]
M. SCHMITZ CLAUDE

DISCUSSION
<p>M. SCHMITZ Claude présente la dernière version des fiches projet, qui après validation sera transmise au Bureau du Comité du Parc Naturel.</p> <p>Il propose également de définir une date de rencontre Bureau CRHS – PNHS en mai/juin.</p>

Clôture de la réunion

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION	A définir
REALISATION DU COMPTE RENDU	M. SCHMITZ Claude
DATE LIMITE POUR CORRECTIONS	Endéans les deux semaines après réception du compte rendu.